



## LES NOUVELLES NORMES COMPTABLES POUR LES ENTREPRISES À CAPITAL FERMÉ :

# MODE D'EMPLOI

La mondialisation des marchés a eu des effets bénéfiques, mais a aussi amené son lot de particularités dans le monde des affaires dont une complexification des principes comptables généralement reconnus au Canada (PCGR), davantage calqués sur le modèle des sociétés ouvertes. Malgré le fait que les entreprises à capital fermé telles que de très nombreuses PME, coopératives, agences de voyage ou agences immobilières

aient pu bénéficier de certains traitements différentiels alternatifs au cours des dernières années, les normes PCGR canadiennes se devaient d'être mieux adaptées à leur réalité.

C'est maintenant chose faite depuis la publication, en décembre 2009, des nouvelles normes comptables pour les entreprises à capital fermé par le Conseil des normes

comptables (CNC) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). Ainsi, toute entité à capital fermé, c'est-à-dire toute entreprise à but lucratif qui n'appartient pas au secteur public et n'a pas d'obligation d'information au public, qui appliquait les normes PCGR canadiennes dans ses états financiers doit effectuer un choix. Elle peut adopter les normes internationales d'information financière (IFRS) ou les

nouvelles normes comptables pour les entreprises à capital fermé, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

L'année 2010 étant bien entamée, il est important pour chacune des entreprises de se préparer adéquatement afin de s'assurer d'un choix stratégique et de la meilleure transition qui soit dans la production de ses états financiers.

## Savoir réussir

**Nouvelles normes comptables pour les entreprises à capital fermé : les comptables agréés ont l'expertise pour vous aider.**





**Daniel McMahon, FCA**  
Président et chef de la direction de  
l'Ordre des comptables agréés du Québec

## UN PASSAGE OBLIGÉ... BIEN ADAPTÉ À LA RÉALITÉ

L'Ordre des comptables agréés du Québec appuie l'arrivée du nouveau référentiel comptable pour les entreprises à capital fermé

Les normes qui régissent la manière dont sont préparés les états financiers des entreprises sont édictées par le Conseil des normes comptables du Canada (CNC), un organisme pancanadien. Le Québec a toutefois joué un rôle clé dans la réflexion portant sur les nouvelles normes comptables pour les entreprises à capital fermé, publiées en décembre 2009, mais souhaitées depuis de nombreuses années. « Au moment où le Canada a décidé d'aller vers les normes internationales d'information financière (IFRS) pour les grandes sociétés, il était devenu très évident pour nous que c'était un non-sens d'obliger les PME, qui représentent environ 97% des entreprises canadiennes, à adopter un nouveau référentiel comptable qui, à toutes

fins utiles, ne répondait pas à leurs besoins », explique Daniel McMahon, FCA, président et chef de la direction de l'Ordre des comptables agréés du Québec.

Ces récentes normes ne sont cependant pas un jeu de normes comptables tout à fait nouveau, poursuit-il : « Elles proviennent des PCGR existants au Canada, qui étaient utilisés par toutes les entreprises. Dans ces règles, celles qui avaient été établies pour les grandes sociétés, qui passent maintenant aux IFRS, ont été éliminées. D'autres, qui étaient en vigueur depuis des années et qui demeurent, ont été allégées. »

Certaines entreprises se trouvent donc placées devant un choix entre les IFRS et

les nouvelles normes pour les entreprises à capital fermé. Pour s'assurer de prendre la bonne décision, celles-ci devraient se référer à leur professionnel en comptabilité. L'Ordre s'est assuré que l'ensemble de ses membres aient accès à de la formation continue de la meilleure qualité en la matière. « Les moyennes entreprises ont dans leur rang des professionnels comptables. Les comptables agréés sont formés pour travailler dans leur entreprise tout comme en cabinet pour conseiller leurs clients. Nous avons en formation des utilisateurs d'états financiers comme des préparateurs », précise M. McMahon. Ainsi, l'adoption concrète de ces nouvelles normes devrait se faire sans provoquer trop de vague.

Certaines entreprises se trouvent donc placées devant un choix entre les IFRS et les nouvelles normes pour les entreprises à capital fermé. Pour s'assurer de prendre la bonne décision, celles-ci devraient se référer à leur professionnel en comptabilité.



**Si prendre une décision était aussi simple, vous n'auriez pas besoin d'un comptable agréé.**

D'ici là, les CA ont l'intégrité et le savoir-faire pour que la décision soit la bonne.  
[www.savoirdecider.ca](http://www.savoirdecider.ca)

**CA**  
Savoir décider

# PASSER À L'ACTION DÈS MAINTENANT POUR PRENDRE LES BONNES DÉCISIONS

Comme le mentionne d'emblée Sophie Bureau, CA, associée en recherche en comptabilité chez Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT), la publication des nouvelles normes comptables pour les entreprises à capital fermé était fort attendue. « Les préparateurs et les utilisateurs d'états financiers de sociétés à capital fermé demandaient une simplification des normes. Oui, elles sont un peu simplifiées, mais elles le sont surtout si on les compare avec ce qui aurait pu advenir pour ces sociétés. Elles auraient pu, par exemple, devoir appliquer les normes internationales d'information financière (IFRS) ou poursuivre l'application des normes actuelles devenant de plus en plus complexes. »

La venue des nouvelles normes pour les entreprises à capital fermé est donc un pas dans la bonne direction, selon l'associée. Mais celles-ci exigent une importante réflexion et sous-tendent un choix que doivent rapidement et stratégiquement faire les entreprises concernées. « Les entités vont avoir le choix entre les nouvelles normes pour les entreprises à capital fermé et les IFRS. Ce n'est pas une décision annuelle. Elle n'est pas irrévocable, mais un changement amènerait beaucoup de travail », poursuit Sophie Bureau.

L'heure du choix a définitivement sonné, puisque la date butoir d'application aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 entraîne de façon générale une

application rétrospective des nouvelles normes en 2010 afin de pouvoir établir l'exercice comparatif ajusté qui sera demandé dans les états financiers de 2011. Ainsi, pour plusieurs entreprises, un bilan d'ouverture devra être préparé (et ultérieurement présenté) au 1<sup>er</sup> janvier 2010, date de transition qui marquera véritablement l'application des normes.

C'est donc dire qu'un vaste travail attend les entreprises pendant l'année de transition qu'est 2010. Or, les professionnels concernés, dont ceux de RCGT, remarquent que l'état d'urgence ne se fait pas encore sentir. « Malheureusement, ce qu'on voit en pratique, c'est que très peu d'entreprises ont pris leurs décisions et ont commencé à faire le travail. Étant donné que les entreprises n'ont pas à publier d'états financiers selon les nouvelles normes cette année, plusieurs d'entre elles tardent un peu. Il faut dire que dans les dernières années, elles ont été très prises dans les opérations à cause du climat économique », fait valoir Mme Bureau.

Les comptables cherchent donc à sensibiliser leurs clients ou l'entreprise au sein de laquelle ils œuvrent à poursuivre le travail lié à la transition afin, entre autres, d'avoir le temps nécessaire à une bonne préparation et d'éviter toute période d'engorgement de travail et, surtout, une possible restriction de bénéfices. « Dans certains cas, les entreprises qui attendent

seront pénalisées. Des informations nécessaires à l'application de certaines exemptions possibles au moment de la date de transition pourraient notamment ne plus être disponibles », explique encore l'associée de RCGT.

Selon elle, il est clair que pour chaque entreprise, y compris celles qui effectuent les plus simples opérations, l'application du nouveau référentiel aura une incidence, ne serait-ce qu'au niveau des informations à fournir dans les notes aux états financiers. « La tendance générale était de simplifier l'information à fournir dans les états financiers. Cependant, simplifier veut dire changer, ce qui entraîne des ajouts et des modifications de notes durant l'année de transition. » D'autres entreprises verront bien entendu des changements dans les chiffres de leurs états financiers.

Grâce à leur expertise et aux connaissances qu'ils ont spécifiquement acquises depuis les dernières années, les experts-comptables peuvent conseiller efficacement les entreprises durant leur période de transition. « Naturellement, les entités à capital fermé ont des ressources internes très variables, en fonction de leur taille. Certaines peuvent s'organiser seules, mais cela est plutôt rare. Nous avons publié des bulletins, offert des présentations et nous effectuons des suivis pour les inciter à procéder. Il est maintenant temps de passer à l'action », conclut Sophie Bureau.



**Sophie Bureau**  
Associée en recherche en comptabilité  
chez Raymond Chabot Grant Thornton

**Un vaste travail attend les entreprises pendant l'année de transition qu'est 2010. Or, les professionnels concernés, dont ceux de RCGT, remarquent que l'état d'urgence ne se fait pas encore sentir.**

## Quand les PCGR changent, l'expertise RCGT, ça compte.

Nos experts seront pour vous des conseillers privilégiés dans la transition de votre entreprise vers ces nouvelles normes comptables. Parce que notre savoir-faire et l'excellence de notre expertise depuis plus de 60 ans vous assurent un accompagnement d'exception, faire affaire avec RCGT, ça change tout.

Nous sommes plus que présents dans votre monde toujours en changement.

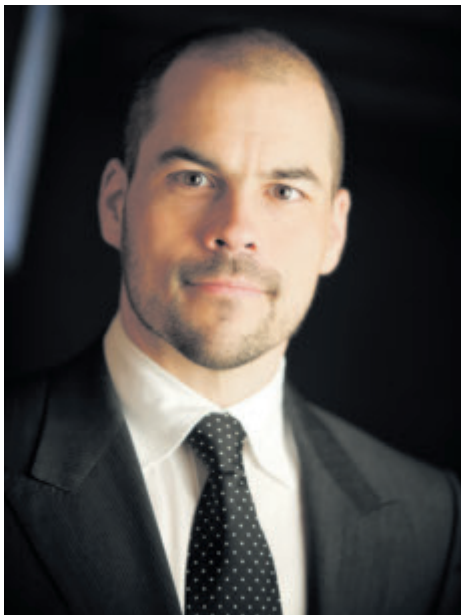
[www.rcgt.com](http://www.rcgt.com)



**Raymond Chabot  
Grant Thornton**

Certification • Fiscalité • Conseil

# De nouvelles normes qui réjouissent



**Martin Cloutier, CA**  
Associé en charge des normes et du développement professionnel chez Mazars Harel Drouin

Pour les experts de Mazars Harel Drouin, dont Martin Cloutier, CA, associé en charge des normes et du développement professionnel, l'introduction des nouvelles normes comptables s'adressant spécifiquement aux entreprises à capital fermé est fort positive. « Étant préparateurs d'états financiers de PME, l'allègement des PCGR pour notre clientèle va nous permettre de présenter une information financière beaucoup plus concise, d'une complexité moindre. »

Dans cette simplification, Martin Cloutier englobe également les différents coûts associés à la préparation des états financiers depuis plusieurs années: « De présenter les instruments financiers à leur juste valeur est un bon élément dans les normes que nous avons actuellement. Par contre, le coût des informations à fournir peut s'avérer très élevé et moins pertinent pour les PME, qui, en général, ont une utilisation moindre des instruments financiers que les grandes sociétés publiques. Auparavant, les entreprises pouvaient choisir de se passer de certaines normes en l'expliquant dans leurs états financiers, ce qui alourdissait l'information à fournir. Maintenant, les normes pour les entreprises à capital

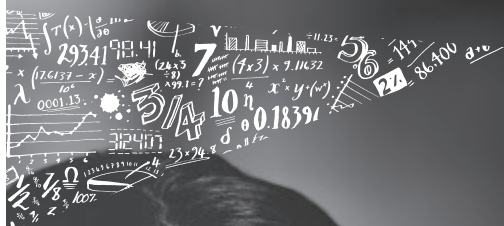
fermé facilitent la comptabilisation de ces instruments financiers et, ainsi, simplifient l'information fournie aux utilisateurs. »

Selon l'associé, si les entreprises concernées sont définitivement prêtes à effectuer le virage, elles ne doivent pas sous-estimer ce qu'entraîne présentement la période de transition concernant l'application des nouvelles normes. « Leur publication très récente laisse peu de temps pour comprendre l'ensemble de ces nouveaux PCGR. Il est important de discuter des impacts qu'ils auront sur les états financiers et de se préparer à effectuer des choix en vertu des normes de transition. Il y a du travail à faire pour pouvoir effectuer une transition sans heurt et des coûts sont aussi rattachés à certaines des options proposées. » [www.mazars.ca](http://www.mazars.ca)



MAZARS HAREL DROUIN

© 2010 Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l. Tous droits réservés.



## Êtes-vous prêts pour la nouvelle ère?

La présentation de l'information financière au Canada est sur le point d'entrer dans une nouvelle ère importante. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, les sociétés fermées au Canada présenteront leurs états financiers selon les PCGR pour les entreprises à capital fermé - un changement qui aura des conséquences importantes sur votre entreprise. Et la transition s'amorcera dans quelques mois. Nous pouvons vous aider. Nos professionnels des services consultatifs en comptabilité financière possèdent les connaissances du secteur, l'expérience technique et les méthodes pour vous aider à mettre en œuvre les nouvelles normes et à atteindre vos objectifs.

[ey.com/ca](http://ey.com/ca)

**ERNST & YOUNG**  
La qualité dans tout ce que nous faisons

desjardins.com

## Desjardins & Cie

C'est tout Desjardins qui appuie les entreprises.

Une solide équipe composée de spécialistes de la finance est disponible afin d'élaborer pour vous des stratégies novatrices répondant à vos besoins d'affaires.

Notre expertise est grande. Ce qui nous permet d'avoir une vision globale de la situation et de vous aider à prendre les bonnes décisions.

- Marché des capitaux
- Syndication bancaire
- Services internationaux
- Service-conseil en fusion, acquisition et transfert d'entreprise
- Capital de développement et de risque
- Montage financier
- Placements
- Solutions de gestion de la paie et des ressources humaines
- Solutions de paiement pour les marchands
- Solutions de cartes de crédit
- Solutions en ligne
- Programme Immigrants Investisseurs
- Assurance et épargne collectives
- Gestion de trésorerie
- Gestion du patrimoine
- Planification successorale
- Services bancaires
- Garde de valeurs et services fiduciaires



Conjuguer avoirs et êtres

# UNE CONVERSION PLANIFIÉE POUR ALLIANZ MADVAC

**A**llianz Madvac est une entreprise manufacturière de Boucherville spécialisée dans la fabrication, la vente, la distribution et le service après-vente de véhicules aspirateurs collecteurs de déchets. L'entreprise de 270 employés fabrique quelque 500 unités par année et a un chiffre d'affaires qui se situe entre 85 et 100 millions de dollars. En plus du Canada, elle exporte ses produits aux États-Unis, en Amérique du Sud, en Europe et au Moyen-Orient et vise le marché asiatique.

Lorraine Potvin, vice-présidente, finances de la compagnie, a surveillé de près l'arrivée des IFRS et des nouvelles normes pour entreprises à capital fermé. Avec l'expertise d'Alain Lacasse, de Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT), elle a débuté le processus de conversion pour l'entreprise.

*Comment avez-vous accueilli la publication des nouvelles normes pour entreprises à capital fermé ?*

**LP :** On y a vu beaucoup d'avantages. Il faut dire que nous n'appliquions pas les traitements différentiels des PCGR, qui sont maintenant intégrés dans les nouvelles normes. Quand l'exposé-sondage a été produit, nous avons constaté que nous pouvions faire certains choix judicieux, surtout celui de calculer nos actifs à leur juste valeur. Depuis sa fondation, les actifs d'Allianz Madvac étaient sous-évalués pour des raisons comptables.

*Quels sont les éléments qui ont guidé votre réflexion quant au choix d'appliquer les normes IFRS ou les nouvelles normes pour entreprises à capital fermé ?*

**LP :** Dès la publication officielle des normes pour entreprises à capital fermé, en décembre 2009, j'ai avisé notre conseil d'administration de la décision à prendre entre les deux référentiels comptables. Comme j'avais déjà travaillé au sein d'une société publique, je connaissais les impacts des IFRS. Le choix à faire était clair. Les IFRS demandent beaucoup de travail, de documentation, de détails. Une grosse compagnie peut avoir des gens spécialisés qui travaillent à temps plein à l'élaboration des états financiers. Dans une entreprise comme la nôtre, il faut effectuer le travail supplémentaire soi-même, en collaboration avec le vérificateur. Dans mon esprit, les normes pour entreprises à capital fermé s'avéraient moins rigides, moins exigeantes et moins coûteuses.

*Pourquoi avoir opté pour l'anticipation des nouvelles normes dans la préparation des états financiers ?*

**LP :** De nos quatre investisseurs, trois reconnaissent que nos actifs sont sous-évalués. Nous voulions donc faire accepter



PHOTO: JBC PAR DENIS BERNIER

**Alain Lacasse, CA**, associé en certification de Raymond Chabot Grant Thornton et **Lorraine Potvin**, vice-présidente, finances d'Allianz Madvac travaillent en concertation pour assurer une conversion adéquate à l'entreprise

le plus rapidement possible la valeur marchande de nos bâtiments. Grâce aux nouvelles normes, nos états financiers allaient être vérifiés, ce qui est très respecté par les institutions bancaires.

*Quels ont été les moyens concrètement mis en œuvre pour assurer une transition adéquate vers les nouvelles normes au sein de votre entreprise ?*

**LP :** J'ai assisté à une séance d'information que RCGT donnait à ses clients, ce qui m'a permis de comprendre les impacts des nouvelles normes. Par la suite, j'ai incité mon équipe à suivre les cours de l'Ordre des comptables agréés du Québec afin de bien saisir le détail des deux normes. J'ai également établi, avec l'aide d'Alain Lacasse, un échéancier de travail permettant de mettre en place les normes pour la fin d'exercice 2010. Comme nous désirions évaluer nos bâtiments à la juste valeur en date du 1<sup>er</sup> janvier 2009, j'ai fait faire une évaluation par un évaluateur agréé. Il sera ainsi possible de terminer notre analyse des impacts sur les états financiers, qui inclut notre bilan d'ouverture, le calcul de la dépense d'amortissement ainsi que les ratios financiers. Ces données seront revues par RCGT puis présentées à

notre comité de vérification pour obtenir son approbation.

Il est aussi très important de bien communiquer l'introduction de ces nouvelles normes à nos investisseurs ainsi qu'à nos banquiers. Des présentations sont donc prévues au cours des prochaines semaines.

**AL :** Au niveau de l'évaluation de la juste valeur du bâtiment et du terrain, il fallait être bien conscients que nous pouvions faire une évaluation au 1<sup>er</sup> janvier 2009 un an plus tard, mais qu'elle devait tenir compte des facteurs économiques du moment. Nous sommes en mesure, au niveau des hypothèses qui sont utilisées, de soutenir une évaluation immobilière au 1<sup>er</sup> janvier 2009 en janvier 2010.

*Quels sont les bénéfices qu'Allianz Madvac retire de ce changement ?*

**LP :** Tout est plus simple, plus clair, tout à fait légal et documenté. Notre entreprise est plus autonome, capable désormais de faire ses propres analyses, de comptabiliser ses éléments et de les présenter à son vérificateur, qui devient davantage un conseiller. C'est une différence majeure.

**AL :** RCGT était dans une situation idéale pour conseiller Allianz Madvac puisque notre clientèle compte autant de sociétés publiques qui auront à appliquer les IFRS que de sociétés privées qui ont l'option d'adopter les normes comptables pour les entreprises à capital fermé. Il ne sera jamais trop tard pour Allianz Madvac, si besoin est, de se tourner vers les IFRS pour une transaction quelconque (financement, vente, achat). C'est le contexte économique, la réalité d'affaires qui déterminent le choix du référentiel pour une entreprise.



Textes de JBC par Marie-Ève Lefebvre  
Illustration page 57: iStockphoto par Vasiliki Varvaki

[www.jacquesboisvert.com](http://www.jacquesboisvert.com)

## DEUX MILLIONS D'ENTREPRISES CANADIENNES CONCERNÉES

Les deux millions d'entreprises à capital fermé forment majoritairement l'économie du pays. Pour s'assurer de faire le choix le plus judicieux entre les IFRS et les normes pour entreprises à capital fermé, elles doivent avant tout évaluer leurs besoins, mais aussi se définir en incluant leur vision d'avenir. Selon Francine Gélinas, CA, professeure titulaire de l'ESG UQAM, ces entreprises se classent en deux catégories. « Certaines entretiennent des liens avec différentes parties prenantes: clients, fournisseurs, bailleurs de fonds, etc. Ces sociétés, qui constituent environ 15 % de l'ensemble des entreprises à

capital fermé, seront peut-être intéressées par les IFRS. Mais les autres 85 %, qui comptent en général entre 5 et 100 employés, fournissent des états financiers qui s'adressent au propriétaire dirigeant, au banquier et au gouvernement. Pour elles, le référentiel pour les entreprises à capital fermé, des normes simplifiées avec des exigences d'information réduites d'au moins 50 % par rapport à celles des IFRS, s'avère un bon choix », précise-t-elle.

Ainsi, une entreprise dont les bailleurs de fonds auraient des besoins particuliers, dont les actionnaires investissant dans des compagnies canadiennes ou étrangères de-

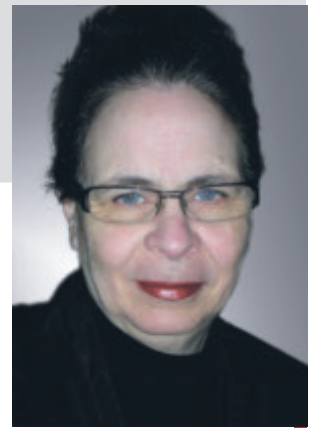
manderaient des informations selon les normes internationales ou dont les propriétaires envisageraient de faire de l'entreprise privée une société ouverte devront considérer les IFRS. Il en est de même pour une filiale d'une compagnie européenne ou américaine ou encore une entreprise à capital fermé qui voudrait pouvoir se comparer aux plus gros concurrents, par souci d'avant-gardisme ou d'expansion.

Les normes IFRS sont davantage orientées vers l'utilisation de la juste valeur, ce qui sous-tend notamment la réévaluation annuelle des immobilisations et des ins-

truments financiers, donc des coûts récurrents de réévaluation et des délais pour produire une grande quantité d'information. De plus, ces normes exigent que les immobilisations d'une compagnie soient séparées en composantes. Par exemple, une bâtisse appartenant à une société agroalimentaire qui aurait une unité de réfrigération aurait à isoler cette unité et l'amortir sur une période plus courte que la bâtisse elle-même. « Les instruments financiers (placements, dettes, etc.) seront aussi présentés à la juste valeur dans les IFRS, ajoute Mme Gélinas. Mais dans les normes pour les entreprises à capital fermé, on a simplifié le

tout : les placements cotés en Bourse seront à la juste valeur, parce qu'ils sont faciles à calculer, et le reste sera plutôt laissé au coût. »

Les nouvelles normes pour entreprises à capital fermé seront donc un choix plutôt évident pour plusieurs compagnies canadiennes. Et celles qui adopteront les IFRS devront s'assurer de pouvoir maintenir le cap, car des changements importants sont déjà à prévoir d'ici 2014. Elles devront aussi être capables d'anticiper les effets sur leur bénéfice, donc sur les bonus des dirigeants. « L'objectif pieux de mettre en place les normes internationales était d'avoir des méthodes et un



Francine Gélinas, CA  
Professeure titulaire  
de l'ESG UQAM

langage communs. Mais les informations seront-elles plus justes, plus fiables, plus comparables si nous devons considérer les facteurs humains, économiques et politiques? Plusieurs facteurs autres que les normes pourraient rendre l'information comptable meilleure», conclut Francine Gélinas.

## DES IMPACTS SIGNIFICATIFS POUR PLUSIEURS SECTEURS D'ACTIVITÉ



Caroline Phisel, M.Sc., CA,  
chef d'équipe sénior chez  
Ernst & Young

Le niveau de sophistication d'une entreprise de même que ses besoins financiers et stratégiques pèsent lourd au moment d'évaluer les coûts et les bénéfices des normes IFRS versus celles pour les entreprises à capital fermé. « C'est un choix qui peut avoir des ramifications importantes à long terme. Avec les principes comptables à capital fermé, l'impact sera moindre, mais en optant pour les IFRS, il pourrait être plus élevé », mentionne Caroline Phisel, CA, chef d'équipe sénior chez Ernst & Young.

Dans certains cas, les ramifications pourraient s'étendre à plusieurs secteurs de l'entreprise. « Il ne faut pas considérer cet exercice comme un simple exercice comptable, mais bien évaluer les impacts sur l'ensemble de l'organisation. L'adoption des nouvelles normes – IFRS ou normes pour entreprises à capital fermé – pourrait nécessiter la réévaluation des compétences de l'équipe finance et avoir des conséquences sur les affaires juridiques, la gestion des risques, la production de l'information de gestion et

même les ressources humaines. « En modifiant certains traitements comptables, il pourrait être nécessaire de revoir les bases de calcul liées à la rémunération variable », précise Caroline Phisel.

Elle souligne également que les utilisateurs d'états financiers tels que les banquiers, les analystes financiers, les avocats et les investisseurs devront avoir les connaissances adéquates pour traiter à la fois les deux modèles comptables et leurs particularités. « Des impacts se feront

sentir sur les ratios, la comparabilité de l'information financière et les indicateurs de performance qui se sont établis à travers le temps. Les analystes de crédit devront revoir leurs outils et évaluer l'impact sur leurs bases de données lorsque viendra le temps d'effectuer leurs analyses. Les avocats devront aussi adapter la terminologie employée puisqu'elle pourrait avoir des incidences importantes lors de l'interprétation de contrats faisant référence aux principes comptables. »

Heureusement, de multiples outils ont été mis en place pour que les professionnels du milieu des affaires soient bien informés et puissent se préparer. En débutant tôt l'analyse des deux référentiels en fonction de leurs besoins spécifiques, les entreprises seront mieux positionnées pour gérer les changements et évaluer adéquatement le temps et les efforts nécessaires à la transition. Pour Caroline Phisel, ce sont là les éléments clés d'une conversion réussie.

# Le monde évolue, la comptabilité aussi.

Orientée sur les enjeux de la pratique comptable, dont les normes internationales, la gouvernance et le développement durable, la nouvelle **maîtrise en comptabilité, contrôle et audit** s'appuie sur une équipe de professeurs chevronnés et sur les travaux de la Chaire d'information financière et organisationnelle.

Bénéficiez de notre expertise.

[www.maitrise-comptabilite.esg.uqam.ca](http://www.maitrise-comptabilite.esg.uqam.ca)



ESG UQAM